



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts : « *Un tarif spécifique pour le stationnement des SUV de grande taille* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Samson Yemane : « *Police : renforcer et valoriser les compétences transculturelles* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/65 de la Municipalité, du 14 décembre 2023 ;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte des déterminations de la Municipalité concernant le projet de règlement du 26 juin 2018 de M. Fabrice Moscheni « Mieux protéger les policières et les policiers. Modification de l'article 29 du règlement général de police » ;
2. de renoncer à adopter le projet de règlement de M. Fabrice Moscheni ;
3. d'adopter le contre-projet de la Municipalité et en conséquence modifier l'article 29 du règlement général de police selon la teneur suivante:

**Art. 29.** — Celui qui, d'une quelconque manière, entrave l'action d'un fonctionnaire, notamment d'un agent de police, ou celui qui refuse de se conformer aux ordres d'un agent de police, encourt les peines prévues par la loi sur les contraventions, sans préjudice des sanctions prévues par le Code pénal. L'amende est de CHF 500.-.

Demeurent réservés les cas de peu de gravité.

En cas de récidive ou de contravention continue, l'amende est au minimum de CHF 850.-

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/03 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de refuser l'adoption de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour que la Ville de Lausanne rejoigne l'appel du Rhône ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Nawel Khemissa : « 'Logement d'abord : Son Nom sur la porte' - Pour une stratégie qui marque des buts à la Pontaise »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat, tel que modifié en commission, en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Marlène Bérard (PLR) et consorts « Gestion des personnes toxicodépendantes dans l'espace public et privé, où en sommes-nous ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans le préavis qui doit être prochainement présenté les mesures permettant de prévenir la consommation de stupéfiant dans l'espace public et dans les immeubles autour des deux locaux d'injection. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans le préavis qui doit être prochainement présenté des mesures visant à orienter les personnes utilisant les espaces de consommation vers des structures ayant pour vocation de les aider à se soigner et à se sortir de leur dépendance. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se coordonne avec les propriétaires/locataires ainsi que les commerçants se trouvant à proximité des deux espaces de consommation afin de trouver des solutions permettant de réduire les nuisances actuellement subies. »

La résolution de Mme Piron, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité renforce les mesures existantes d'accompagnement en faveur de la réinsertion professionnelle des personnes toxicodépendantes. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts « Hébergements d'urgence : suite à la fermeture du Hublot, quelle collaboration entre la Ville, le Canton et les communes vaudoises pour éviter l'engorgement à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entame des discussions avec le Canton et les communes vaudoises, mais aussi à l'échelon intercantonal, pour appréhender de manière régionale la question des structures d'hébergement d'urgence et leur répartition territoriale. »

La résolution de M. Béguin, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne contact avec les employeurs et les organisations professionnelles pour qu'ils prennent en charge l'hébergement des travailleurs saisonniers qui recourent aux hébergements d'urgence. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe